

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT

DÉPARTEMENT

COMMUNE DE MALZÉVILLE

Nancy

CANTON

Meurthe-et-Moselle

Saint-Max

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2023

### MOTION

**Rapporteuse : Gaëlle RIBY-CUNISSE**

**Objet : Maintien du poste de psychologue scolaire pour les écoles de Malzéville et Frouard**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept mars à dix-neuf heures, le conseil municipal de Malzéville, étant assemblé en séance ordinaire, à la salle polyvalente Michel DINET, sous la présidence de Bertrand KLING, Maire.

Nombre de conseillers			Présent-es :
en exercice	présents	votants	
29	21	28	Bertrand KLING - Irène GIRARD - Jean-Marie HIRTZ - Malika TRANCHINA - Pascal PELINSKI - Gaëlle RIBY-CUNISSE - Gilles MAYER - Stéphanie GRUET - Jean-Pierre ROUILLON - Jessica NATALINO - Daniel THOMASSIN - Yves COLOMBAIN - Elisabeth LETONDOR - Gilles SPIGOLON - Jean-Marc RENARD - Marie-Claire TCHAMKAM - Pierre BIYELA - Agnès JOHN - Francis SCHILTZ - Corinne MARCHAL-TARNUS - Jean-Yves SAUSEY
Date de convocation			Excusé-es :
21 mars 2023			
Date de publication			
31 mars 2023			
Transmis en préfecture le			
31 mars 2023			
Rubrique : 9.4			

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Gaëlle RIBY-CUNISSE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

Les psychologues de l'éducation nationale contribuent au parcours de réussite des élèves.

Leur corps a été créé par le décret n° 2017-120 du 1er février 2017 portant dispositions statutaires relatives aux psychologues de l'éducation nationale.

Dans le cadre du service public d'éducation, les psychologues de l'éducation nationale participent à la lutte contre les effets des inégalités sociales et inscrivent leur action au bénéfice de la réussite scolaire pour tous.

Par leur qualification de psychologues, ils apportent un appui spécifique aux enfants, aux adolescents et jeunes adultes ainsi qu'à leurs familles. Ils accompagnent dans cette perspective les équipes pédagogiques et éducatives des écoles et des établissements d'enseignement.

En mobilisant leur expertise professionnelle au service de la prise en compte de toutes les dimensions de l'évolution et du développement cognitif, psychologique et social de chacun, ils contribuent à favoriser une approche bienveillante de l'école.

Leurs interventions ont vocation à faciliter l'accès de tous les élèves aux apprentissages, à la culture, à la citoyenneté, à l'autonomie et au « vivre-ensemble », ainsi qu'au développement d'un environnement favorable au bien-être en milieu scolaire.

Ils partagent l'objectif des équipes pédagogiques et éducatives d'élever le niveau d'aspiration et de formation de tous et ainsi de contribuer à accompagner chacun vers une qualification reconnue, gage d'une insertion sociale et professionnelle future.

Au sein des écoles, les psychologues contribuent à l'acquisition des apprentissages fondamentaux par les élèves. Ils mobilisent en outre leurs compétences en faveur de leur développement psychologique et de leur socialisation.

Ils interviennent auprès des élèves nécessitant une attention particulière et approfondie, rencontrant des difficultés ou en situation de handicap en participant à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de mesures d'aide individuelle ou collective appropriées à leur situation.

Malzéville compte six écoles qui accueillent ensemble 635 élèves. La commune compte par ailleurs deux dispositifs spécialisés, ULIS et UP2A, scolarisant une trentaine d'élèves. Enfin, une trentaine d'élèves résidant dans les trois unités du réseau éducatif de Meurthe-et-Moselle sont aussi scolarisés dans les écoles de la commune.

Malzéville bénéficie d'un poste de psychologue scolaire qu'elle doit partager avec la commune de Frouard qui compte également 6 écoles, soit un poste de psychologue pour 12 écoles et près de 1 300 élèves.

Or, ce poste est vacant depuis le mois d'octobre 2021.

En concertation avec les élus de Frouard, la commune a saisi par courrier dès le 25 janvier 2022 les services de l'éducation nationale demandant que le poste de psychologue scolaire soit pourvu de façon pérenne.

Cette demande a de nouveau été rappelée avec force, à l'initiative de la commune, lors de la rencontre du 13 janvier 2023 entre la municipalité et les écoles en présence de l'inspectrice de la circonscription. Cet échange a été confirmé par courrier à la direction des services départementaux de l'éducation nationale le 23 janvier 2023.

En parallèle, parents d'élèves et équipes éducatives se sont également fortement mobilisés pour que le poste soit pourvu.

A la suite de cette mobilisation conjointe, les services de l'éducation nationale ont indiqué à la commune le 07 mars dernier que le poste serait rapidement pourvu jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Pour autant, ceux-ci précisent que le poste sera supprimé à la rentrée scolaire 2023 -2024.

A compter de cette date, les trois psychologues affectés à la circonscription devront donc se répartir entre ses 39 écoles (communes de Malzéville, Frouard, Pompey, Agincourt, Bouxières-aux-Dames, Bouxières-aux-Chênes, Champigneulle, Custines, Eulmont, Faulx, Lay-Saint-Christophe, Leyr, Liverdun, Malelloy, Montenois), soit 1 professionnel pour 13 écoles en moyenne.

Considérant les missions des psychologues scolaires rappelées dans la circulaire du 1<sup>er</sup> février 2017 et leur importance fondamentale pour la réussite éducative, sociale et citoyenne des enfants, notamment les plus fragiles d'entre eux,

Considérant la particularité des écoles de Malzéville accueillant deux unités spécialisées et des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance du conseil départemental,

Considérant que plusieurs familles sont depuis des mois dans l'attente d'un projet d'orientation ou de prise en charge pour leur enfant,

Considérant le désarroi et l'inquiétude des équipes enseignantes face aux situations complexes de certains enfants compte-tenu des difficultés qu'elles rencontrent pour les accompagner à défaut de pouvoir s'appuyer sur les compétences professionnelles d'une ou un psychologue scolaire,

**Le conseil municipal,  
en parfait accord avec les parents d'élèves et les équipes enseignantes**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**demande que le poste de psychologue scolaire de la commune, vacant depuis 18 mois soit  
pourvu immédiatement,**

**exige que le poste de psychologue scolaire soit maintenu et pourvu de façon pérenne à la  
rentrée scolaire 2023 – 2024.**

Cette motion sera adressée au préfet de Meurthe-et-Moselle, à l'inspecteur d'académie ainsi qu'à l'inspectrice de circonscription.

Elle sera également transmise aux équipes enseignantes et aux parents d'élèves de la commune, à l'ensemble des communes de la circonscription de Pompey dont dépend Malzéville, des parlementaires de Meurthe-et-Moselle ainsi qu'à la ministre déléguée chargée de l'enseignement et de la formation professionnels auprès du ministre du travail et du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse demandant à chacun de soutenir cette démarche auprès des pouvoirs publics.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre figurent les signatures

Le Maire,

Bertrand KLING



La secrétaire de séance,

Gaëlle RIBY-CUNISSE

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- **recours administratif gracieux auprès de mes services,**
- **recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nancy.**

